Département de l'Indre
COMMUNE DE LA VERNELLE

Tél : 02 54 97 58 64
Mail : mairie.vernelle@orange.fr

ARRÊTÉ N° 4 du 27 avril 2026

PORTANT SUR L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE POUR L'ELABORATION D'UNE CARTE COMMUNALE SUR LA COMMUNE DE LA VERNELLE

Le Maire de LA VERNELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.101 et suivants, L.160-1 et suivants, et R.161-1 et suivants,
Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants, et R.123-8 et suivants,
Vu le code des relations entre le public et l'administration,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 juin 2024 actant l'élaboration d'un règlement d'urbanisme : d'une carte communale sur la commune de La Vernelle
Vu la délibération modificative du conseil municipal en date du 13 mars 2025 actant l'élaboration d'un règlement d'urbanisme : d'une carte communale sur la commune de La Vernelle
Vu la décision en date du 18 novembre 2025, de Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Limoges désignant Monsieur Jean-Marc DEMAY, commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Pierre BELSOEUR, commissaire enquêteur suppléant,
Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale,
Vu l'avis de la Chambre d'Agriculture,
Vu l'avis du Département de l'Indre,
Vu l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Indre,
Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

ARRETE

ARTICLE 1 : Objet et durée de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique relative à l'élaboration d'une carte communale sur la commune de La Vernelle à compter du samedi 16 mai 2026 à 10 heures jusqu'au lundi 15 juin 2026 à 17 heures inclus, pour une durée de 32 jours.

ARTICLE 2 : Personne responsable du projet

Madame Le Maire de La Vernelle est la responsable du projet.

ARTICLE 3 : Désignation du commissaire-enquêteur

Monsieur Jean-Marc DEMAY, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Pierre BELSOEUR, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Limoges.

ARTICLE 4 : Publicité de l'enquête

En application de l'article R.123-11 du code de l'environnement, un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux :

- La Nouvelle République.
- La Nouvelle République du Dimanche.

Cet avis sera affiché au minimum quinze jours avant et pendant toute la durée de l'enquête à la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay et en Mairie de La Vernelle, selon la règlementation en vigueur.
L'exécution de cette formalité sera justifiée par un certificat de la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay et de la Mairie de La Vernelle.
A l'issue de l'enquête, les certificats d'affichage seront remis au commissaire-enquêteur.

Département de l'Indre
COMMUNE DE LA VERNELLE

Tél : 02 54 97 58 64
Mail : mairie.vernelle@orange.fr

L'avis d'enquête publique sera également publié sur les sites internet de la Communauté de Communes Ecueillé-Valencay, et sur les réseaux sociaux de la commune de La Vernelle (Panneaux Pocket et Facebook).

ARTICLE 5 : Déroulement de l'enquête publique :

Le dossier soumis à l'enquête publique, sous format papier, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la mairie de La Vernelle, pendant 32 jours consécutifs, du samedi 16 mai 2026 à 10 heures jusqu'au lundi 15 juin 2026 à 17 heures, au 50 route de Valençay – 36600 LA VERNELLE.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête publique à l'attention du commissaire enquêteur, Monsieur DEMAY Jean-Marc, soit par mail à l'adresse : accueil@mairielavernelle.fr ou par écrit à la Mairie de La Vernelle au 50 Route de Valençay – 36 600 LA VERNELLE.

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public les :

Date	Jour	Horaire	Lieu des permanences	Lieu, jours et heures d'ouverture de la Mairie de La Vernelle
16 mai 2025	Samedi	10 h à 12 h	Mairie Salle du Conseil Municipal	**Mairie de La Vernelle** 50 Route de Valençay 36600 LA VERNELLE **Lundi et vendredi :** 14h00 – 17h00 **Mardi, mercredi, jeudi, samedi :** 9h00 - 12h00
28 mai 2026	Jeudi	10 h à 12 h	Mairie Salle du Conseil Municipal	
15 juin 2026	Lundi	15h à 17 h	Mairie Salle du Conseil Municipal	

ARTICLE 6 : Clôture de l'enquête

A l'expiration du délai de l'enquête publique prévu à l'article premier, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur. Celui-ci remettra dans un délai de huit jours un procès-verbal de synthèse des observations à la mairie de La Vernelle.

ARTICLE 7 : Rapport et conclusion

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai de trente jours après la clôture de l'enquête pour transmettre à Madame Le Maire de La Vernelle, le dossier de l'enquête, son rapport, ses conclusions motivées et un avis sur le projet de la Carte Communale.
Il transmettra simultanément une copie de son rapport et de ses conclusions au Président du Tribunal Administratif de Limoges.

Le public pourra consulter ce rapport, les conclusions motivées et avis dès réception à la Mairie de La Vernelle, au 50 route de Valençay – 36600 LA VERNELLE, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an.

Article 8 : Madame Le Maire de La Vernelle est chargée en l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur Le Préfet de l'Indre ;
- Monsieur Le Président du Tribunal Administratif de Limoges ;
- Madame La Présidente de la Communauté de Communes d'Ecueillé-Valençay ;
- Monsieur Le commissaire-enquêteur.

Fait à La Vernelle, le 27 avril 2026
Le Maire,
BROSSIER Annick

MAIRIE DE LA VERNELLE (Indre)